

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 février 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/02/2017

L'an deux mille dix-sept et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : 26

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 4

Votants: 29

Pour: 0

Contre: 29

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Claudine BOUSQUET, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Bernard ROUANET

Représentés: Roland BASCOUL par Marie-Aline EDO, Bernard BOSC par Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Vincent GAUDY par Catherine REBOUL

Présents non votants : Luc GUIRAUD

Excusés: Julie GARCIN-SAUDO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : étude Eco-mobilité

En 2014, la charte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a été revue et validée par les élus du territoire. Ce projet de territoire nommé « le vivre ensemble » court sur la période 2014-2020. Il ressort clairement que les questions de mobilité représentent une faiblesse pour le développement du territoire, d'un point de vue social mais également touristique et plus globalement économique.

La stratégie du Pays repose sur différentes missions, soumises à la logique des déplacements des populations (locales ou pas, en activité ou pas) aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire. Les attentes et problématiques sont différentes selon les thématiques traitées :

- Le pôle de cohésion sociale se préoccupe de l'accès aux droits, aux soins, à la culture et aux loisirs pour la population locale, et plus globalement **l'accès aux services et équipements du territoire.**
- La mission tourisme/patrimoine souhaite développer l'offre touristique et la fréquentation du territoire et donc faciliter l'accès aux sites patrimoniaux, aux activités de pleine nature, aux sites oenotouristiques.

Les liens entre les différents sites sont à travailler tant au niveau des modes de déplacements qu'au niveau des moyens de transport.

Les prestataires touristiques sont en attente d'amélioration de la mobilité qui viendrait améliorer leur activité d'un point de vue économique.

L'objectif est de mener une étude en matière d'ECOMOBILITE* pour compléter ou optimiser les services existants sur le territoire en matière de transport et servir le développement du territoire. Cette étude s'inscrit dans la démarche initiée par le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie pour laquelle le Pays a été lauréat d'un appel à projet Territoire à Energie Positive et à la Croissance verte (TEPCV) en juillet 2015.

*Définition de l'écomobilité : La notion d'écomobilité ou de mobilité durable est une notion récente, apparue après les crises de l'énergie et de la biodiversité, dans le sillon des questions de développement durable. Elle regroupe la conception, la mise en place et la gestion de modes de transport jugés plus propres à l'égard de l'environnement, sûrs et sobres, avec en particulier à moindre contribution aux émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil de développement est associé à cette étude, et a été à l'initiative d'une étude de faisabilité « **rézo pouce** (auto stop sécurisé) » sur le secteur géographique Courniou/Bédarieux. Ce travail devra être pris en compte et étendu à l'ensemble du territoire du Pays tant au niveau de l'étude que de sa mise en œuvre.

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles sera le maître d'ouvrage de cette étude qui sera menée sur 12 mois.

Cette étude se déroulera en 2 phases :

- Une phase diagnostic (modes de transports, axes routiers, besoins de la population locale ...). Cette phase devra permettre de mettre en évidence les points forts et les points faibles de l'offre existante, d'en analyser les conséquences sur le territoire et d'en faire ressortir aussi bien les carences que les atouts par rapport aux besoins identifiés, notamment en matière **d'équipements et de services du territoire**.
- Une phase plan d'actions. Un programme d'actions sera proposé, il intégrera les actions à **créer, et/ou optimiser** pour favoriser les conditions d'une meilleure Ecomobilité. Des orientations devront découler les objectifs opérationnels. L'étude ira jusqu'à l'établissement de fiches actions par territoire (à l'échelle du Pays Haut Languedoc et Vignobles ou communautés de communes selon l'action) avec la définition de la gouvernance, et le coût estimatif de l'action.

Plusieurs réunions de travail se sont déroulées depuis le comité syndical du 1^{er} avril 2016 où il a été demandé de se rapprocher du Parc naturel régional du Haut-Languedoc :

- 1^{er} avril 2016 : Le cahier des charges a été présenté devant le comité syndical du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Une élue a demandé de se rapprocher des services du Parc naturel régional du Haut-Languedoc qui ont recruté une personne affectée aux questions de mobilité. L'idée était de vérifier si la personne recrutée pourrait participer à l'étude en termes d'ingénierie. Délibération non prise.
- 7 avril 2016 : Rencontre avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc pour vérifier la possibilité de partager la mission d'ingénierie selon le cahier des charges déjà écrit. Le poste de l'agent recruté par le Parc prévoit un mi-temps sur la mobilité. Le Pays fait part des attentes de son comité syndical. Une réunion ultérieure est programmée, mais il semble difficile de prime abord qu'un temps puisse être affecté à l'étude Ecomobilité portée par le pays.
- 12 avril 2016 : Réunion en préfecture pour la présentation du Schéma Départemental d'Accessibilité d'Accès Aux Services Publics (SDAASP) mené conjointement par le Conseil départemental et l'Etat. Le but étant de repérer par communauté de communes les carences en services publics. Intérêt d'intégrer le diagnostic fait dans le cadre du SDAASP dans l'étude ECOMobilité.
- Le 23 juin 2016 : Présentation de cette opportunité à la conférence des présidents des communautés de communes du Pays.
Demande des présidents des communautés de constituer un groupe de travail avec les directeurs et directrices des communautés.
- Le 26 juillet 2016 : Présentation devant le Conseil de développement de l'actualité et des différentes étapes de 2015 à 2016
- Le 28 juillet 2016 : Réunion avec le Parc naturel régional. La feuille de route établie pour la personne recrutée porte sur un mi-temps affecté à l'ECOMobilité et un mi-temps sur le gaspillage alimentaire. Les actions sont déjà fléchées et aucun temps disponible ne peut être affecté pour l'ingénierie de l'étude ECOMobilité portée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Il est convenu d'un partenariat au niveau du comité technique de l'étude.
- Novembre 2016 : restitution du diagnostic dans le cadre du Schéma Départemental d'Accessibilité de Service au Public (SDAASaP)
- Janvier 2017 : **Ateliers de travail dans le cadre du SDAASaP qui confirme tout l'intérêt de l'étude**

ECOmobilité

- Le diagnostic du SDAASaP fait ressortir :
 - une offre de transport très dense, plus diffuse sur le nord (nord-ouest notamment),
 - peu de liaison est-ouest,
 - un département favorable au covoiturage,
 - les contraintes de mobilité concernent des publics et des territoires bien identifiés,
 - problèmes de connexion bassin de vie et agglomérations,
 - nécessité de déployer des solutions de mobilité alternatives,
- Enjeux et pistes d'actions :
 - organiser une offre de mobilité complémentaire sur les hauts cantons,
 - renforcer la connexion des pôles ruraux vers les principales agglomérations,
 - répondre à des besoins de mobilité plus localisés,
 - développer une offre de mobilité via le covoiturage,

Ce diagnostic ne traite pas des mobilités douces qui seront intégrées dans le schéma.

Le coût prévisionnel de cette étude est estimé à 120 000 € dont 96 000 € sont apportés dans le cadre du TEPCV. Le solde de 24 000 € sera pris en charge par les communautés de communes selon la répartition suivante (base DGF 2016) :

- Sud Hérault : 5 064 €
- Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur : 4 943 €
- Les Avant-Monts : 7 403 €
- Grand Orb : 6 590 €.

La dépense est ventilée selon trois postes :

- Aide à la maîtrise d'ouvrage (prestation extérieure) : 30 000 €
- Cabinet consultant : 70 000 €
- Mise en œuvre opérationnelle de Rézo Pouce : 20 000 €.

Le Calendrier de mise en œuvre de l'étude ECOMobilité pourrait être le suivant :
6 mars 2017 Consultation pour recrutement assistant maîtrise d'ouvrage
3 avril 2017 : Lancement consultation bureau d'étude
24 avril 2017 : Lancement étude.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la mise en œuvre de l'opération selon les modalités techniques (cabinet et AMO), financière (participation des communautés de communes) et selon un démarrage de l'étude conditionné au rendu de la phase diagnostic du schéma départemental d'Accessibilité aux services publics et l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce défavorablement sur la mise en œuvre de l'opération selon les modalités techniques (cabinet et AMO), financière (participation des communautés de communes) présentées ce jour et demande une autre présentation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 février 2017.

Le Président,
Jean ARCAS



